

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-LAURENT-L'ABBAYE
DU MARDI 11 AVRIL 2023

AR Prefecture

058-215802489-20230411-09_2023-DE
Reçu le 18/04/2023

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 10
Date de convocation : 04/04/2023

L'An deux mille vingt-trois, le onze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Laurent-L'Abbaye, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean FOURNIER, Maire.

Étaient Présents : M. Jean FOURNIER, Maire, M. André SZYMANSKI, Mme Michèle CHARVET, M. Jean BERTIN, Mme Geneviève BAILLARD, Mme Madeleine CAPUT, Mme Florence CARTIER, M. François DESPLANCHE, LEFEBVRE Sébastien.

Pouvoir : Mme Olivia BONAL à Geneviève BAILLARD

Secrétaire de séance : Jean BERTIN

09/2023 : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

(annule et remplace délibération 07/2023)

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux sans modification.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 a du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

	ANNEE 2022	ANNEE 2023	BASES	PRODUIT ATTENDU
Taxe foncière (bâti)	34,18%	34,18%	171 200 €	58 516 €
Taxe foncière (non bâti)	47,28%	47,28%	6 200 €	2 931 €
Taxe habitation	/	10,56%	65 034 €	6 868 €
TOTAL				68 315 €

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cette délibération et l'état 1259 aux services préfectoraux et une copie des deux documents à la direction départementale des finances publiques.

Extrait certifié conforme,

Fait à Saint-Laurent-L'Abbaye, le 18 avril 2023

Le Maire,

Jean FOURNIER



Le secrétaire de séance,

Jean BERTIN